

# **RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE DU PERSONNEL DE L'EPS DU MONT-SUR-LAUSANNE DU 23 MARS 2023**

**A la présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier,  
A la cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Mme Dittli,  
A la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources  
humaines, Mme Gorrite,  
Au chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle,  
M. Borloz,**

Les collaborateurs·trices de l'établissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne ont pris connaissance du résultat de la rencontre du 23 mars 2023 entre le Conseil d'État et les délégué·e·s des organisations syndicales, ainsi que de la communication du gouvernement vaudois du même jour. Elles/Ils ont pris acte que le Conseil d'État refuse d'octroyer une indexation des salaires pour 2023 qui préserve le pouvoir d'achat des salarié·e·s des secteurs publics et parapublics et n'apporte aucune proposition concrète pour compenser ces pertes, qui s'élèvent à plusieurs milliers de francs par an de pertes de salaires réels.

En refusant le principe d'indexation, le Conseil d'Etat prend de fait la décision d'augmenter plus encore la perte de pouvoir d'achat des salarié·e de la fonction publique à mesure que l'inflation des prix se poursuit.

Les collaborateurs·trices de l'EPS du Mont-sur-Lausanne ont pris acte de la proposition d'octroyer, en 2024 seulement, la somme infime de 15 millions de francs délivrés sous forme de prime unique, revenant à moins de 20 francs par mois et par salarié·e.

Les collaborateurs·trices de l'EPS du Mont-sur-Lausanne sont indigné·e·s par l'attitude du Conseil d'Etat, ainsi que par le mépris et la désinvolture exprimés à l'endroit de celles et ceux qui font fonctionner le service public et parapublic, après des années de crise et dans un contexte économique particulièrement difficile, et alors même que les caisses de l'État sont pleines.

Les collaborateurs·trices de l'EPS du Mont-sur-Lausanne réitèrent leurs revendications d'une pleine indexation, pour 2023 encore, correspondant au renchérissement effectif du coût de la vie et exigent du Conseil d'Etat qu'il décide de mesures de compensations salariales concrètes et chiffrées permettant de maintenir intégralement le pouvoir d'achat du personnel, ceci avant la prochaine séance de négociation prévue avec les syndicats le 22 mars 2023. Compte-tenu de l'inflation déjà existante et qui les touche au quotidien, il n'apparaît pas acceptable d'attendre 2024 pour bénéficier d'une revalorisation dont on ne connaît même pas encore les contours.

Compte-tenu de ce qui précède, l'assemblée du personnel de l'EPS du Mont-sur-Lausanne décide : de confirmer la journée de mobilisation du 28 mars, en organisant une journée de grève et en participant à la manifestation organisée par les organisations syndicales.

Résolution adoptée le 23.03.2023 par le personnel de l'EPS du Mont-sur-Lausanne